

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 43

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

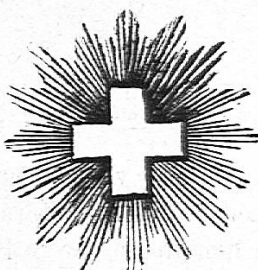
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIV^{re} ANNÉE

N^o 43
Série B



LAUSANNE

9 novembre 1918.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : Consultation des sections de la S. P. R. — † Charles Viret-Genton. — Chronique vaudoise. — Association des Instituteurs-Directeurs. — Chronique jurassienne — PARTIE PRATIQUE : Cours préparatoire d'histoire. — Leçons de choses. — Rédaction. — Le dessin à l'école primaire. — Sujets d'examens, Genève.

CONSULTATION DES SECTIONS DE LA S. P. R.

Le Bureau de la S. P. R., réuni à Lausanne le 26 octobre, a décidé d'adresser aux sections de la Romande la circulaire suivante :

Neuchâtel, le 29 octobre 1918.

Aux Sociétés pédagogiques vaudoise, genevoise, neuchâteloise, jurassienne et à l'Union des instituteurs primaires genevois.

Monsieur le Président et Messieurs,

Chers Collègues,

L'assemblée générale de la Société pédagogique de la Suisse romande, qui a lieu tous les quatre ans, n'ayant pu être organisée cette année, le Bureau, désireux de rester dans la légalité et ne pouvant présenter sa requête à une réunion plénière, se voit dans l'obligation, pour atteindre tous les membres, de recourir à l'obligeance des sections cantonales.

Voici les faits :

L'article 15 des statuts romands spécifie :

L'*Educateur* est l'organe de la Société. Le prix de l'abonnement est de fr. 5 par année.

Nous vous demandons de bien vouloir abroger la deuxième phrase de cet article et motivons cette suppression comme suit :

L'*Educateur*, grâce à d'heureuses dispositions prises, a pu paraître jusqu'à présent, à peu près seul journal de la Suisse romande, au prix d'avant-guerre. Aujourd'hui, l'ère des déficits (6000 francs par an) s'ouvrirait devant nous si nous persistions à nous en tenir au chiffre fixé par les statuts. Or, notre organe, s'il entend rester une tribune libre, ne peut solliciter un appui financier que de la part des membres de son groupement. Notre intention est donc de fixer le prix de l'abonnement pour 1919 à 8 fr., avec retour, cela va sans dire, à un chiffre plus réduit dès que les circonstances le permettront.

Nous vous prions donc, soit dans votre réunion cantonale, soit dans vos assemblées régionales, de procéder à une délibération et à une votation par oui ou par non sur la suppression demandée par le Bureau.

Notre association romande est plus que jamais absolument nécessaire ; en maintes circonstances, notre organe a, ces derniers temps, défendu nos intérêts corporatifs. Nos sociétaires, nous l'espérons, ratifieront non seulement notre demande, mais aussi continueront à nous prêter leur précieux appui financier ; le maintien du statu quo serait plus que probablement la disparition de l'*Educateur* et par suite la fin de l'existence de la Romande.

En vous priant de bien vouloir nous transmettre vos réponses (simple procès-verbal de votation) le plus tôt possible, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Bureau romand :

Le Secrétaire :
WERNER BRANDT.

Le Président :
FRITZ HOFFMANN.

Cette circulaire appelle les remarques suivantes :

Le Bureau de la S. P. R. n'est pas amateur de pleins-pouvoirs. Il eût pu, en se prévalant du cas de force majeure, proposer au Comité central de passer outre aux statuts sur un point où ils sont pratiquement inapplicables. Il préfère s'en tenir au mode constitutionnel, et propose aux sections, tenant lieu d'assemblée plénière, la suppression d'une disposition devenue aussi absurde que ne le serait, pour le corps enseignant, le maintien des traitements d'avant-guerre. Que l'on songe en effet que la cotisation à la S. P. R. de chaque abonné est comprise dans le prix de l'abonnement ; que le montant en fut fixé en 1870, pour un journal ne paraissant que tous les quinze jours et fut maintenu tel quel lorsque le nombre des numéros eut été doublé ; que la Caisse du journal constitue, en fait, celle de la Société ; que cette Caisse sert des subventions à diverses œuvres d'utilité publique ; que les frais d'administration de la S. P. R. ont, comme tous les frais, été considérablement augmentés par le renchérissement de tous les tarifs ; que les assemblées de délégués ont lieu tous les deux ans, et non plus tous les trois ans comme autrefois ; que l'on songe à tout cela, et l'on comprendra tout le bien-fondé de la proposition du Bureau.

Nous attirons l'attention de nos membres sur le fait que la votation qui interviendra porte uniquement sur la suppression de la disposition des statuts qui fixe le prix du journal, cotisation comprise, et non sur le nouveau prix d'abonnement. Ce nouveau prix sera arrêté par le Comité central, qui se réunira dès que les assemblées seront autorisées. Le prix éventuel de fr. 8 indiqué ci-dessus est celui que nécessiterait une publication à peu près analogue à celle de 1918. Si le Comité central veut adopter un prix inférieur, entraînant une publication plus restreinte, il reste complètement libre de le faire. S'il se réunit avant que le résultat de la consultation des sections soit connu, il pourra prendre des décisions éventuelles

et envisager soit l'acceptation, soit le rejet de la proposition du Bureau.

Nous ajouterons que le Bureau a décidé, pour le cas où la majoration du prix d'abonnement prévaudrait, que le paiement en serait effectué en deux versements, en janvier et en juillet.

Afin que les organes de la Romande soient renseignés aussi exactement que possible sur les dispositions des membres, il est désirable que chaque section fasse connaître au Bureau le nombre des oui et des non obtenus dans la votation qui interviendra.

† Charles Viret-Genton.

Les deuils se multiplient autour de nous. Après le départ de tant de nos membres jeunes et actifs, voici celui de l'un de nos fidèles amis, de l'un des bons soutiens de notre journal, M. Ch. Viret-Genton, imprimeur de l'*Educateur* depuis 1899. Devenu directeur-administrateur des Imprimeries Réunies, il continua à vouer tout son intérêt à notre journal. Comme député, le défunt fut rapporteur de la loi vaudoise de 1904, qui améliora la situation des instituteurs. Il aimait le corps enseignant et assistait avec joie à nos congrès. Nous faisons part à sa famille de notre profonde et respectueuse sympathie dans le grand deuil qui la frappe.

CHRONIQUE VAUDOISE

Deuils. — La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs. Quatre jeunes collègues sont emportés en quelques jours : L. Gruaz, instituteur à Lucens, J. Gougler, à Bottens, Maurice Bourgeois, à Pailly, et Mlle Walter, à Grandson. D'autres collègues ont perdu des enfants dans la force de l'âge. Tous sont partis à ce moment de la vie où l'on croit sa jeunesse éternelle, où l'on tend les bras vers l'avenir, et à ce moment de l'histoire où chacun ressent un immense désir d'assister à la fin du drame qui se joue dans le monde.... Il semble que chaque semaine doive être marquée par le deuil d'un des nôtres, que le sort jaloux prenne plaisir à nous reprendre ceux qu'il nous a donnés et nous défende de jamais dire :

C'est ici ma maison, mon champ et mes amours.

Le départ de ces jeunes gens pleins de force et d'espérance ne rappelle-t-il pas à notre mémoire les beaux vers du poète :

Cadavre, réponds-moi, qu'as-tu fait de ton âme ?
Flambeau, qu'as-tu fait de ta flamme ?
Cage d'or, dis-moi, qu'as-tu fait
De ton bel oiseau qui chantait ?
Volcan, qu'as-tu fait de ta lave ?
Qu'as-tu fait de ton maître, esclave ?

Il nous reste, à nous, membres du corps enseignant, et à ceux qui pleurent les disparus et auxquels va toute notre sympathie, la consolation de penser que l'œuvre des morts ne sera point perdue, qu'elle se continuera, puisque, quand tout finit, tout recommence.

A. R.

*** **Avis.** — Le correspondant vaudois à l'*Educateur* serait reconnaissant aux délégués de districts et aux collègues qui sont en mesure de le faire, s'ils voulaient bien, lors du décès d'un des nôtres, lui adresser, *le plus tôt possible, un court article nécrologique* (une page manuscrite au plus) ou au moins quelques renseignements sur la carrière du défunt. Il n'est pas admissible que nous laissions partir nos collègues sans un mot d'adieu dans notre journal corporatif.

A. R.

*** † **Henri Brélaz.** — On a enseveli, à Bex, le samedi 5 octobre dernier, Henri Brélaz, qui pendant près d'un demi-siècle avait consacré ses forces, son activité, son cœur, à cette commune. Il avait su s'intéresser à nombre de sociétés locales : Harmonie des Alpes, Union instrumentale, Gymnastique, Orchestre, entre autres. Il avait fait partie du Conseil communal. C'est dire le rôle considérable qu'il joua dans la localité où s'écoula sa vie.

Après une belle oraison funèbre de M. le pasteur Epars, on entendit tour à tour MM. J.-P. Morex, syndic et président de la Commission scolaire; Meyer, inspecteur; Bissat, maître au Collège; Cherix-Buffat, au nom du Conseil communal et des Sociétés locales; Meylan, professeur à Lausanne, au nom des contemporains, exalter le travail, la persévérance, la loyauté de celui qui n'est plus. L'Union instrumentale exécuta un choral, et l'Harmonie des Alpes un chœur de circonstance.

A. R.

*** † **Louis Gruaz.** — Nous sommes profondément bouleversés par cette mort cruelle et inattendue. La grippe l'a emporté le 24 octobre après dix jours de terribles souffrances, à l'Isle, dans sa maison natale où il était rentré tout joyeux rejoindre sa femme, le jour où il s'alita.

Au cimetière, où quelques collègues avaient pu se rendre et s'unir aux nombreux amis que le cher défunt comptait dans le village, M. Deppierraz, instituteur à Sottens, a dit l'adieu ému de la Société pédagogique, en particulier de la section de Moudon.

Louis Gruaz a été diplômé en 1907. Il débuta dans l'enseignement à Lucens où il fit un remplacement de six mois. Il remplaça ensuite à Aigle et à Champagne avant d'être nommé à La Coudre sur l'Isle. En 1915, il répondit à l'appel de nombreux amis de Lucens et y prit la direction d'une classe.

Louis Gruaz fut un instituteur au cœur chaud. Il ne se laissa jamais aigrir par les nombreuses désillusions de la carrière, mais reprenait sans cesse sa tâche avec amour et entrain. Il voulait, dans tous les domaines, intéresser ses élèves par la grande foi et la grande persuasion qu'il mettait en tout enseignement. Louis Gruaz fut aussi un collègue aimable et aimant, très soucieux des intérêts de notre Société. Son repos, il le trouvait dans de multiples occupations en plein air et dans les promenades à travers champs et bois.

L'enseignement perd en lui un ouvrier de mérite, et les collègues qui l'ont connu de près sentent toute l'étendue de leur perte.

A sa femme angoissée, à sa mère et à sa sœur, ils font part de leur profonde sympathie.

L. Bc.

*** † **Maurice Bourgeois.** † **Joseph Gougler.** — La cruelle épidémie vient de faire deux nouvelles victimes dans le corps enseignant vaudois : Mau-

rice Bourgeois, à Pailly, frère de notre dévoué collègue L. Bourgeois de Lucens, et Joseph Gougler, à Bottens. Nous recevons, à propos de ce double départ, les lignes suivantes :

Maurice Bourgeois n'est plus ! Qu'elle est lugubre cette nouvelle, et combien nous sommes affligés, nous, ses camarades de classe ! Avec Joseph Gougler, qui fut des nôtres, à l'Ecole normale, durant un semestre, voici déjà deux départs, deux vrais amis, dont notre volée, jeune encore, déplore la perte. Il nous est pénible, et, cependant, il nous est doux aussi, de leur consacrer ces quelques lignes, pour leur dire l'adieu suprême.

L'année dernière encore, durant l'été, nous avons passé ensemble, avec Maurice Bourgeois, un beau dimanche. C'est qu'il avait apporté, à cette occasion, tout l'entrain, toute la bonne humeur qu'on lui sait. Et c'est encore ce jour que, descendus à Ouchy, nous y avons rencontré Joseph Gougler, tout heureux, lui aussi, avec sa fiancée, de revoir le beau lac. Cruelle coïncidence, à laquelle nous ne pouvons songer sans larmes ! Nous avons revécu quelques instants le beau temps de nos études. Nous avons parlé de nos classes, de nos premiers débuts. Et combien c'était réconfortant de constater tant d'enthousiasme chez tous deux, qui croyaient avoir trouvé pour longtemps le bonheur et la vie !

Et pourtant... la réalité est là, cruelle ! Les deux braves ont cessé de vivre ! Existence courte, mais bénie. Au moins, n'ont-ils vécu que des beaux jours, les jours ensoleillés de la jeunesse. Nous eussions aimé partager avec eux une fraternelle carrière, mais leurs jours étaient bien comptés, et le destin était là, amer !

Au nom de la classe 1912-1916, nous vous le disons à tous deux, qui reposez maintenant dans la tombe, vous étiez bons, vous étiez intelligents, vous étiez braves ; nous vous avons aimés, et notre deuil est grand. S'il ne nous a pas été possible d'aller vous accompagner en corps, à votre dernière demeure, notre cœur a saigné, à l'heure où vous êtes descendus dans les ténèbres de la fosse. Et votre souvenir nous reste, impérissable. C'est pourquoi nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir !

Que ce soit pour vos parents et vos fiancées éplorées un modeste réconfort de recevoir ici l'expression de notre sympathie la plus vive. A. G.

*** † **Cécile Walter.** — La perfide grippe vient de faire une victime de plus dans la personne de Mlle Cécile Walter, institutrice à Grandson. Brevetée en 1906, elle fit un remplacement à Orbe, puis elle passa quelques mois à Vienne, dans le but de perfectionner sa voix, car elle était très douée pour la musique. A son retour, elle fut nommée à Grandson. Ceux qui ont eu le privilège de l'entendre chanter n'oublieront pas le son magnifique de cette voix ; ceux qui ont eu l'avantage de la connaître auront toujours devant les yeux cette silhouette gracieuse et ce visage sympathique. Mais à ces dons extérieurs, Mlle Walter joignait d'autres dons encore : elle était riche de cœur et de sentiment ; elle l'a prouvé en fondant le « Chœur Caecilia », œuvre d'éducation qui avait pour but de donner à la jeunesse féminine des goûts plus relevés et plus artistiques.

Détail navrant, le jour de l'ensevelissement devait avoir lieu une tout autre cérémonie : M. Walter père, notre dévoué collègue allait prendre sa retraite.

Et maintenant nous tenons à dire encore à la famille désolée qu'elle n'est pas seule à pleurer : Mlle Walter s'est acquis le plus beau titre de gloire qu'il soit possible d'obtenir, elle a su se faire aimer.

C. B.

***** Cours préparatoire aux examens de brevet pour l'enseignement primaire supérieur.** — Le deuxième cours préparatoire aux examens du brevet pour l'enseignement primaire supérieur vient de se terminer. Il a duré trois semaines, du 23 septembre au 11 octobre. Pour nous faciliter la compréhension des sujets qui devaient nous être présentés, M. le Chef de Service du Département de l'Instruction publique nous avait envoyé le programme plusieurs semaines à l'avance.

Le nombre d'heures attribuées à chaque branche était approximativement le même qu'en 1917, soit : Pédagogie et didactique : 9 heures ; français : 18 heures ; allemand : 18 heures ; mathématiques : 15 heures ; physique : 12 heures ; chimie : 12 heures et physiologie : 6 heures. Quelques modifications ont dû être apportées à l'horaire des leçons pour différentes raisons, en particulier par le fait de l'absence de M. le professeur Arthus. Nous avons eu, en outre, à compter avec un facteur bien ennuyeux, la grippe. Aussi, jamais élèves ne se sont préoccupés avec plus de sollicitude de la santé de leurs maîtres et de leurs camarades. Quelques-uns de nos collègues ont été atteints ; malgré cela, la fermeture des cours n'a pas été nécessaire.

Inutile de dire que, dans ces conditions, promenades et soirée familière ont été supprimées. Nous avons cependant pu assister à un concert d'orgue, et même visiter l'exposition de peinture du musée Arlaud.

Tous nos remerciements encore une fois à M. Savary, l'organisateur des cours, qui nous a rendu si agréables, malgré les circonstances, nos trois semaines passées à Lausanne.

M. C.

***** Association des Instituteurs-Directeurs :** — La circulaire et le bulletin d'adhésion qui suivent ont été adressés par le Comité provisoire aux instituteurs vandois :

La plupart de nos sociétés musicales et artistiques sont dirigées par des instituteurs, soit gratuitement, soit pour une rétribution dérisoire. Comme tout ouvrier est digne de son salaire, il y a là une véritable exploitation de notre travail, de notre temps et de notre santé, qui n'a que trop duré.

Dans le but d'y remédier, une assemblée de collègues intéressés, venus de toutes les parties du canton, se réunissait le 16 décembre 1917, à l'Hôtel de la Cloche, à Lausanne, et décidait de fonder en principe une association des instituteurs-directeurs, ayant pour buts la défense des droits de ses membres et leur développement artistique. Un Comité de trois membres fut désigné, avec la charge de donner à cette initiative une réalisation pratique. Si ce dernier n'a pu se mettre à l'œuvre immédiatement, c'est pour des raisons d'opportunité complètement indépendantes de sa volonté. Or, il s'agit de regagner le temps perdu et d'arriver à chef pour le 1^{er} novembre si possible.

La nouvelle association nous semble mériter tout votre intérêt et fait appel une fois de plus à votre solidarité, sans laquelle nulle amélioration de la situa-

tion matérielle du corps enseignant vandois n'est possible. Enfin, elle se réserve en même temps le devoir de travailler à notre perfectionnement artistique par des moyens appropriés, tels que cours de directeurs, par exemple.

Cela étant, nous vous invitons chaleureusement à vous joindre à nous et à répondre favorablement au questionnaire ci-joint pour le 25 octobre au plus tard. Sitôt après, une assemblée générale sera convoquée pour la constitution définitive de la Société, au cas où les circonstances le permettront.

Le Comité provisoire :

ED. MOUDON. P. COSANDEY. H. LANG.

Questionnaire à retourner, au plus tard pour le 25 octobre 1918, à M. Ed. Moudon, Grancy (Cossonay) :

- 1^o Dirigez-vous une Société musicale ou artistique constituée?
- 2^o Cas échéant, seriez-vous disposé à faire partie d'une association des Instituteurs-Directeurs?
- 3^o Quelle rétribution minimale annuelle estimez-vous raisonnable pour cette direction?

Il y a lieu d'ajouter à ce qui précède les remarques suivantes : La présente circulaire a déjà été adressée aux participants de l'assemblée constitutive du 16 décembre dernier, puis aux directeurs que nous connaissions, enfin, à diverses personnalités qui paraissaient s'intéresser à cette question. De plus, grâce à l'amabilité de la Rédaction de *l'Educateur*, tout collègue que nous aurions involontairement oublié pourra être atteint par l'avis ci-dessus.

Nous devons ajouter que, pour plusieurs motifs très valables, l'entrée de l'association est accessible à chaque instituteur, qu'il soit actuellement directeur en titre ou non ; plus tard, les statuts établiront une distinction, si la nécessité s'en fait sentir. Enfin, à cause de l'épidémie de grippe, le délai d'adhésion est reculé jusqu'au 15 novembre ; et quoi que l'avenir nous réserve, nous allons de l'avant, afin que les sociétés se trouvent en présence d'une situation acquise, au moment de se remettre au travail.

Nous sommes en droit d'espérer qu'aucun collègue, dans la crainte de ne pouvoir se conformer plus tard aux prestations que fixeront les statuts, ne restera étranger à cette initiative. Car nos prétentions sont et resteront modestes. Par l'association et la force que donne le nombre, nous chercherons à supprimer de criants abus. Une fois pour toutes, nous visons à ce que toute rétribution soit établie à l'avance, et non plus à la fin d'une campagne, et, comme c'est maintenant le cas, d'après le bon vouloir des sociétés ; et nous voulons sortir définitivement de la gratuité, des parapluies de famille et des lampes à suspension. Heureux serons-nous alors si nous avons réussi, dans la mesure de nos forces, à ajouter une pierre à l'édifice et à modifier la conception que certains milieux se font des instituteurs ; de taillables et corvéables à merci qu'ils étaient, à la campagne surtout, ceux-ci deviendront des fonctionnaires dont le droit à l'existence sera en toutes choses reconnu et incontesté. Et c'est tout.

Le Comité A. I.-D.

CHRONIQUE JURASSIENNE

La votation du premier décembre. — Le peuple bernois est appelé aux urnes le premier décembre prochain. Il s'agit d'accepter ou de rejeter le projet de loi sur les allocations de renchérissement au corps enseignant. Il est du devoir de tous les instituteurs et de toutes les institutrices de faire une propagande sérieuse et intelligente en faveur de la loi.

Le projet prévoit, pour l'année 1918, des indemnités de vie chère aux membres du corps enseignant. Le Grand Conseil est autorisé à décréter, dans les années suivantes les mêmes indemnités, aussi longtemps que les circonstances le réclameront.

Ces indemnités sont pour les instituteurs mariés de :

a) 1300 francs, plus 150 francs par enfant, pour les traitements allant jusqu'à 4000 francs.

b) 1200 francs, plus 150 francs par enfant, pour les traitements jusqu'à 6000 francs.

c) 1100 francs, plus 150 francs par enfant, pour les traitements dépassant 6000 francs,

Pour les institutrices et pour les instituteurs célibataires :

a) 500 francs pour les traitements jusqu'à 4000 francs.

b) 400 francs pour les traitements dépassant 4000 francs.

Les instituteurs veufs ou divorcés sont mis sur le même pied que les instituteurs mariés s'ils tiennent ménage en propre. Les institutrices veuves ou divorcées ont droit à l'allocation versée pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans.

Les maîtresses d'ouvrages qui ne sont pas institutrices primaires recevront une indemnité de cherté de vie de 120 francs par classe.

L'Etat de Berne prend à sa charge la moitié de la dépense ; l'autre moitié est à la charge des communes. Celles-ci peuvent déduire de leur part les améliorations de traitement introduites dès le 1^{er} janvier 1916.

Afin de venir en aide aux communes lourdement chargées, il est ouvert sur la Caisse de l'Etat un crédit de 250 000 francs destiné à leur verser des subsides extraordinaires.

La loi n'est pas combattue en public, mais les Caisses communales étant mises à contribution, il faut s'attendre par-ci, par-là, à une levée de l'égoïsme local. C'est pourquoi le corps enseignant doit veiller au grain et éclairer les électeurs.

H. GOBAT.

*** **Un cinquantenaire.** — M. Simon Montavon, instituteur à Boécourt, a fêté, le 24 octobre dernier, le cinquantième anniversaire de son entrée dans l'enseignement. Il a toujours été instituteur à Boécourt. Les autorités communales et scolaires, des représentants du Synode de la Vallée, l'inspecteur d'arrondissement assistaient à cette fête intime qui a eu lieu dans la salle d'école gentiment décorée par les élèves.

H. GOBAT.

*** † **Albert Schmidlin**, instituteur à Zwingen, a été enlevé par la grippe, à Schaffhouse, le 22 octobre. Schmidlin, premier lieutenant au bataillon de fusiliers 23, était en service de mobilisation. Originaire de Wahlen, où il était né, le

24 juillet 1891, il avait fait des études pédagogiques à l'Ecole normale de Porrentruy. Son brevet primaire porte la date du 24 mars 1910. Il a été plusieurs années instituteur à Dittingen avant d'être nommé à Zwingen. C'était un bon instituteur et un excellent caractère.

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

COURS PRÉPARATOIRE D'HISTOIRE AU DEGRÉ INTERMÉDIAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES ¹.

Les Hommes des cavernes.

Notre pays autrefois. — Longtemps avant la construction de nos anciens édifices, de nos anciens châteaux, de nos anciennes églises, il y a plusieurs milliers d'années, il faisait beaucoup plus froid dans notre pays que maintenant. Les glaciers des Alpes s'étendaient sur le Plateau suisse et même jusqu'au delà du Jura. Aucune végétation, aucun être vivant n'animait cette solitude glacée.

Peu à peu cependant, la température se réchauffa : les neiges fondirent, les glaciers se retirèrent, la terre apparut et donna naissance à quelques plantes ; des mousses, des lichens, des bouleaux, comme on en trouve maintenant dans la haute montagne, poussèrent ici et là ; des animaux, dont plusieurs espèces sont aujourd'hui disparues, s'avancèrent vers le nord : c'étaient surtout le renne, le bouquetin, l'ours, le cerf géant, le lion des cavernes, l'aurochs, le loup, le renard.

Apparition des premiers habitants. — Sous l'action continue de la chaleur, les glaciers reculèrent jusqu'au fond des vallées, et notre pays se couvrit de forêts qui se peuplèrent d'animaux aimant un climat plus chaud ; mais il resta encore des loups, des ours, des cerfs, des aurochs, des chevreuils et d'autres espèces de plus petite taille. C'est à ce moment-là que les premiers hommes apparurent dans notre pays, allant d'une habitation à l'autre suivant l'abondance du gibier, mais cherchant à se fixer d'une manière de plus en plus stable. Ces hommes ressemblaient assez aux sauvages qui peuplent aujourd'hui les contrées reculées de l'Afrique et que les missionnaires cherchent à civiliser. Ils vivaient ensemble par petits groupes obéissant aux ordres d'un chef.

Arrivée des premiers hommes. — C'est ainsi qu'arriva, un jour, au pied du Salève, la montagne qui domine Genève, une petite troupe formée de sept hommes, huit femmes et de nombreux enfants. Le chef marchait en tête, se frayant difficilement un chemin à travers l'épaisse forêt. Après avoir gravi une légère pente et traversé un endroit où les arbres et les fourrés sont un peu moins serrés, ils se trouvèrent tout à coup devant une paroi de rocher au pied de laquelle ils aperçurent une ouverture : l'entrée d'une grotte. « Hourra ! s'écria le chef, nous y voilà ! C'est là que nous allons demeurer. » Ce lieu ne lui était pas inconnu ; il l'avait déjà vu une fois dans une de ses grandes chasses.

Les hommes des cavernes explorent la grotte. — Les femmes et les enfants

¹ D'après un travail de M. Ernest Schraner, instituteur à Münchenbuchsée, couronné par la Société pédagogique suisse, à Berne, en 1913.

fatigués du voyage, s'étendent sur le sol pendant que les hommes vont explorer la caverne, car il pourrait y avoir un ours à l'intérieur. Mais il y fait noir ; comment distinguer ce qui s'y trouve ? Un homme prend une branche sèche, s'approche d'une femme qui a apporté avec elle du feu dans un vase de terre grossière, allume la branche et y pénètre le premier. On y voit maintenant. La caverne est assez haute pour qu'on puisse s'y tenir debout, mais le sol est très inégal : attention où l'on met le pied ! Ici se trouve une grosse pierre ; là, une saillie de rocher obstrue le passage ; ailleurs, c'est un creux. Les parois brillent aux rayons de la faible lumière qui dirige les explorateurs : elles suintent l'eau de toutes parts ; un air froid et humide souffle de l'intérieur.

— Cela changera bientôt, dit le chef, quand nous aurons fait du feu.

— Oui, c'est là que nous voulons demeurer, ajoutent les hommes en sortant, il y a assez de place.

Les femmes et les enfants, qui entendent ces paroles, sont tout heureux de n'être pas obligés de se remettre en route.

Les hommes des cavernes arrangent leur grotte. — Il s'agit maintenant d'arranger la caverne de manière à la rendre habitable. On s'occupe d'abord de l'entrée. Faut-il l'agrandir ? faut-il la laisser comme elle est ? Si on l'agrandit, il y fera plus clair ; mais il vaut encore mieux la laisser comme elle est : on sera ainsi préservé des attaques des ours et des loups, et le vent froid de l'hiver y pénétrera moins facilement. Il y a là tout près une grosse pierre avec laquelle on pourra fermer l'ouverture. Il faut aussi abattre la saillie de rocher qui obstrue le passage tout près de l'entrée. Comment s'y prendre ? De nos jours, ce serait très simple : que ferait-on ?... Mais ces hommes n'avaient ni dynamite, ni poudre, ni barre à mine, ni ciseau, ni marteau de fer ; ils ne disposaient que de quelques marteaux et de quelques haches de pierre (illustration, dessin). Trois hommes ont pris un tronc de hêtre et en ont frappé le rocher en cadence. Ho ! hop ! (Comparer avec les maçons qui transportent de lourdes pierres de taille ou les travailleurs des voies de tramway qui se mettent huit ou douze pour porter un rail ; faire mimer par les garçons.) Mais le rocher est dur, il résiste ; il faudra beaucoup de coups pour l'abattre. Pendant que les hommes sont occupés à cette besogne, les autres aplanissent le sol de la caverne en enlevant les plus grosses pierres et en comblant les creux.

Le repas. — Le soir, les hommes sont très fatigués ; mais, pendant qu'ils travaillaient, les femmes ont préparé ce qu'il fallait pour dormir. Elles ont fait sécher au soleil de la mousse, des feuilles et de l'herbe. Il fera bon s'étendre là-dessus en se couvrant d'une peau d'ours. Les femmes ont aussi préparé le repas. Elles ont cuit, à la flamme, le reste de la viande : un morceau de cerf. Les enfants ont été chercher des baies dans la forêt. On se contente de cela ; on brise même les os pour en extraire la moelle. Tout en mangeant, la grand'mère dit :

— Demain, si vous voulez avoir de nouveau du rôti, il faudra nous procurer de la viande.

— Tu nous rappelles notre devoir, dit le chef.

Et, se tournant vers les hommes, il ajoute :

— Demain, nous irons à la chasse.

Préparatifs pour la chasse. — Les hommes sont enchantés, car ils aiment bien mieux aller à la chasse que de travailler dans la caverne. Après le souper, ils préparent leurs armes : des massues, des arcs, des flèches, des bâtons pointus pour lancer comme des javelots, des haches et des couteaux de pierre (dessin). Quelqu'un est particulièrement heureux, mais en secret, de voir ces préparatifs, c'est Donndur, le fils du chef. Son désir, si longtemps caressé, va enfin être réalisé : il pourra, pour la première fois, assister, avec les hommes, à une grande chasse. Comme il s'est longtemps réjoui, comme il s'est assidûment exercé avec la lance et la hache !

Comment les hommes des cavernes ont passé la nuit. — La nuit est venue. Tout le monde dort devant la caverne. Un homme monte la garde et entretient le feu (pourquoi ?). Donndur a eu beaucoup de peine à s'endormir (pourquoi ? pensez comme vous êtes à la veille d'une course). Les étoiles scintillent au ciel ; le murmure des feuilles a cessé ; tout est calme. Les hommes des cavernes peuvent dormir tranquilles. Celui qui entretient le feu veille bien et entend le moindre bruit dans la nuit. Quand la Grande Ourse sera à la partie la plus haute du ciel, un autre prendra sa place. Ainsi la garde est ininterrompue et chacun peut dormir en sécurité.

À la recherche du gibier. — Le matin, les hommes se lèvent à l'aube. Départ. Ce n'est pas facile d'avancer dans le fourré et Donndur pense que son père doit avoir bien de la peine à frayer un passage à travers les branches et les ronces entrelacées. Tout à coup le chef s'arrête. Les hommes se groupent autour de lui. « Voyez, dit-il, ces traces de sabots ; il n'y a pas longtemps qu'un cerf a passé par là. Et quel énorme animal ! Regardez à quelle hauteur il a cassé des branches avec ses cornes. Suivez-moi toujours, et toi, dit-il à Donndur, fais bien attention aux signes que je ferai, afin de ne pas effrayer le cerf ; si nous rentrions bredouille à la caverne, adieu le dîner ! »

La chasse. — La forêt devient moins épaisse. Bientôt les hommes aperçoivent, au sommet d'une colline, une clairière au milieu de laquelle s'étend une vaste prairie. Tout à coup le chef fait un signe ; tous les hommes restent immobiles : c'est qu'au milieu de la prairie un cerf est en train de paître. « C'est dommage que le vent souffle contre l'animal », murmure un des hommes. Donndur sait ce que cela signifie (quoi ?). Les hommes font un immense détour pour chercher à s'approcher du cerf par le côté opposé de la clairière. Le chef et deux hommes attendront à cet endroit pendant que deux autres hommes avec Donndur iront plus loin pour rabattre le cerf vers le chef. Tous rampent sans bruit. L'animal continue à paître tranquillement. Donndur est resté un peu en arrière (dessin). Soudain l'un des hommes lance un javelot, et l'autre, une flèche. D'un bond, le cerf se retourne et, au lieu de s'enfuir dans la direction désirée, il court droit sur Donndur. Celui-ci lui lance alors sa hache qui l'atteint au cou. La bête se retourne de nouveau, mais cette fois dans la bonne direction. Un javelot, une hache et une flèche l'atteignent encore, et il tombe sur le sol. Les hommes s'élancent en avant en poussant des cris de joie. Le sang coule à flot des blessures de l'animal ; quelques-uns en recueillent avec le creux de la main et le boivent chaud. « Si seulement nous avions bientôt le rôti », soupire un des hommes !

Comment le cerf est apporté à la caverne. — Le cerf est écorché, puis découpé en quartiers (boucherie) ; chaque homme doit en porter un. Donndur reçoit comme récompense le magnifique bois du cerf. Les chasseurs se mettent en route et, en approchant de la caverne, font retentir le bois de joyeux appels. Les femmes, qui les entendent, pensent qu'ils ont fait bonne chasse et activent le feu. Pendant l'absence des hommes, les enfants n'ont pas perdu leur temps ; ils sont allés dans la forêt cueillir des fruits sauvages : fraises, framboises, myrtilles ; ils ont aussi trouvé des champignons. (Dans quoi les mettent-ils ? Poches formées de peaux d'animaux, écuelles, crânes.) Voilà de quoi faire un bon dîner. Pendant le repas, on cause. Les hommes parlent de leur chasse. Donndur ne se vante pas ; mais les hommes racontent comment il a su arrêter le cerf, qui, sans lui, aurait bien pu s'enfuir. Sa mère est très fière d'avoir un fils aussi courageux ; son frère Irmin et les autres garçons veulent aussi devenir de bons chasseurs comme lui. Les femmes, elles, se plaignent qu'il leur manque des vases pour conserver la viande. Justement près du ruisseau, il y a de l'argile ; il faudra que, l'après-midi, les hommes se mettent à l'œuvre.

Ce que les hommes des cavernes font en argile, en os et en corne. — Vases très simples, modelés ; ornements formés d'empreintes faites avec les doigts. (En faire modeler aux élèves, si c'est possible ; dessin.) L'emploi de ces vases devait être très limité parce qu'ils se ramollissaient au contact de l'eau.

En os et en corne, ils faisaient des aiguilles, des alènes pour coudre les sacs de peau, des pointes de flèches ou de javelots. Un des hommes est très adroit pour fabriquer ces objets ; il fait aussi de jolis colliers que les femmes portent autour du cou, des bras et des jambes ; il sait même dessiner des animaux sur des os (gravure du *Renne broutant de Kesslersloch*). (A suivre.)

LECONS DE CHOSES

Les argiles.

Les argiles sont très répandues dans la nature et fort intéressantes par les services rendus à l'homme, soit dans l'art, soit dans l'industrie, soit dans l'agriculture, soit dans notre vie domestique. Les argiles se délaient dans l'eau et forment une pâte onctueuse facile à couper ; elles sont extensibles et d'une certaine ténacité ; chauffées, elles abandonnent l'eau qu'elles contiennent, se durcissent, deviennent imperméables. Les argiles ont une grande affinité pour l'eau, aussi elles *happent* à la langue.

Variétés d'argiles : L'argile commune ou terre glaise, terre à potier, forme avec l'eau une pâte très tenace (en faire l'expérience) ; colorée souvent par des oxydes métalliques, elle devient d'un rouge vif par la cuisson. C'est de cette argile que sont faites les faïences grossières et les poteries communes ; les sculpteurs en font leur modelage. La pierre à détacher est une argile renfermant une grande quantité de carbonate de chaux. On s'en sert comme d'un savon pour enlever les taches de graisse sur les étoffes de laine. La terre à foulon a des qualités savonneuses qui servent à dégraisser et à lustrer les draps et les lainages. Le kaolin est d'un beau blanc et sert à faire la porcelaine. Les plus beaux sont les kaolins de Chine, du Japon, de la Saxe et de Limoges (France).

Les poteries.

On donne ce nom à des objets de toutes formes fabriqués avec des matières terreuses plus ou moins colorées. La science des poteries s'appelle la *céramique*. Toute poterie est formée d'une pâte plastique faite de terre pétrie et qui, sous l'action du feu, devient une masse solide. La pâte façonnée par l'ouvrier est cuite pour en fixer la forme, puis recouverte d'une sorte de glaçure qui s'appelle vernis ou émail.

Suivant la nature de l'argile, on obtient des poteries différentes. Dans les *poteries à pâte tendre* entrent de l'argile et du sable; non glacées, ce sont les terres cuites, les briques, les carreaux, les pots à fleurs, les tuyaux de drainage, etc.; glacées, ce sont les poêlons, écuelles, soupières grossières, marmites, faïences des poêles, carreaux émaillés des cuisines, etc. Les *poteries à pâte dure* et les *poteries à pâte translucide* sont les belles faïences et les porcelaines.

(Donner quelques détails sur la fabrication des poteries; préparation des pâtes; façonnage; cuisson dans les fours particuliers; décorations. Se servir d'images pour montrer les produits si variés de l'art de la céramique.)

Les ustensiles de cuisine en poterie présentent de grands avantages: ils sont peu coûteux et leur entretien est facile. Mais, d'autre part, ils se cassent facilement, ils sont encombrants, et il faut veiller à ce que leur vernis ne soit pas attaqué par les acides.

Précautions à prendre. La faïence neuve est sujette à se fendre ou à s'écailler par la chaleur. Il est bon, avant de s'en servir, de la faire bouillir dans une eau de lessive. On met dans un chaudron les casseroles ou autres pièces de manière à ce qu'elles ne se heurtent pas; on remplit d'eau froide le chaudron; on y jette quelques poignées de cendres et on laisse chauffer puis bouillir pendant une demi-heure; on retire le chaudron du feu et on laisse refroidir les objets dans l'eau. Il ne reste plus qu'à les laver et à les essuyer avant de les mettre en usage.

RÉDACTION

Utilité du lapin.

Il nous nourrit. Sa chair, quand il est bien soigné, est extrêmement délicate et se prête à toutes les combinaisons culinaires possibles.

Il nous coiffe. Les chapeaux de feutre légers, de première qualité, sont constitués avec le poil de lapin.

Il nous chausse. Avec le cuir de lapin, on fabrique des chaussures très chaudes et assez résistantes.

Il nous habille. Toutes les peaux d'hiver sont transformées par la pelleterie en vêtements chauds, souvent luxueux.

Il nous gante. Avec les soies du lapin Angora, on fait des gants d'une finesse et d'une délicatesse exquis.

Il guérit nos rhumatismes. De cette même soie d'Angora, prise sur l'animal vivant, on fabrique des tissus servant à faire des genouillères, des plastrons, des épaulières, etc., engendrant et maintenant une chaleur tellement constante et

douce qu'elle guérit rapidement les douleurs causées par le rhumatisme. —
D'après LOUIS BRÉCHEMIN. (Communiqué par J. C.)

LE DESSIN A L'ECOLE PRIMAIRE

Degré supérieur.

Perspective d'un tiroir.

Les élèves sont placés si possible tout autour du modèle. Le tiroir peut être vu de face, fig. 1, ou vu d'angle, fig. 2 ; ce dernier croquis, un peu plus difficile à faire, sera évidemment beaucoup plus intéressant.

Pour dessiner le tiroir vu de face, fig. 1, l'élève commencera par faire le rectangle A. B. C. D. et cherchera si l'horizon se trouve dans les limites de la feuille. Si c'est le cas, il suffira de marquer le point V, point de concours des perpendiculaires C E et D F. La profondeur E F se déterminera facilement par rapport à l'une des dimensions connues. En résumé, nous constatons que les surfaces parallèles au tableau ne subissent pas de déformations, tandis que les surfaces perpendiculaires au tableau prennent la forme d'un trapèze.

Fig. 2. Le tiroir étant vu d'angle, l'élève déterminera la plus grande dimension en traçant les verticales F C et E B, puis dessinera l'angle le plus proche A D et sa hauteur D. On cherchera ensuite l'angle formé par A B avec la ligne de terre passant par A, soit à vue d'œil, soit avec le crayon tenu horizontalement à la hauteur des yeux et passant par le point B; de sorte que l'élève pourra voir où son crayon coupe la ligne A D, soit approximativement au milieu. Il fera de même pour C qui sera placé un plus haut parce qu'il est plus loin. Les angles E et F se détermineront en comparant les hauteurs B E et C F à la hauteur A D.

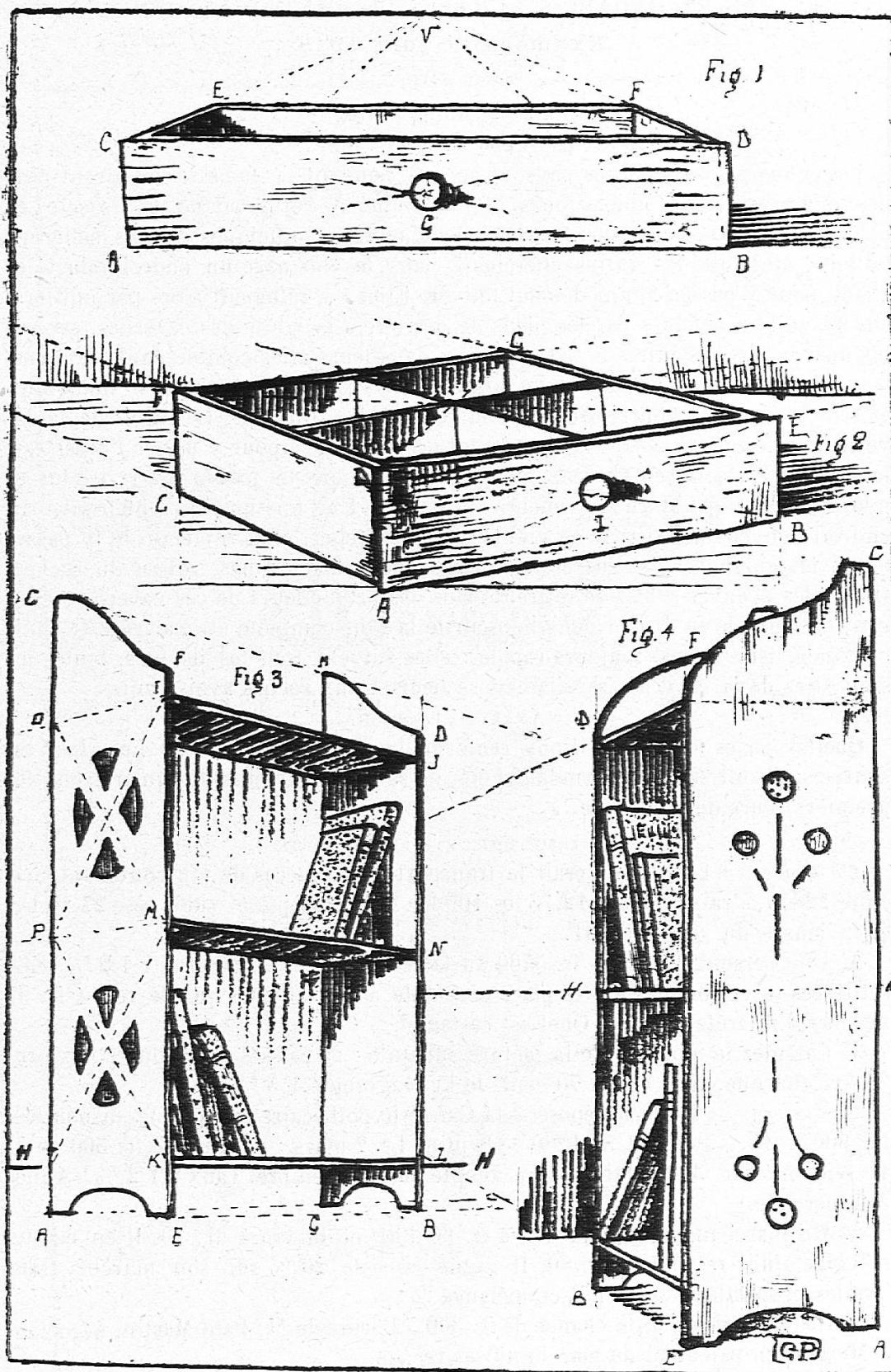
Nous savons qu'en prolongeant les lignes A B et D E, nous aboutirions au point de fuite placé à droite du tiroir, de même qu'en prolongeant les lignes A C et D F nous rencontrerions le point de fuite placé à gauche ; donc pour déterminer le point G, il faudra tracer à partir de E et de F des lignes parallèles en perspective à D F et à D E. Leur intersection donnera le point G.

Pour trouver la place du bouton I, il faut tracer les diagonales A E et D B.

L'étagère.

Le modèle sera placé de telle sorte que les élèves le voient bien en perspective (voir fig. 3 et 4). Indiquer la hauteur à donner au dessin et placer la ligne d'horizon. Faire remarquer aux élèves que lorsque l'horizon est à la hauteur d'un des rayons, on n'en aperçoit ni le dessus, ni le dessous. Rappeler aussi la règle de perspective concernant les lignes horizontales : « Les lignes horizontales placées au-dessus de l'horizon *descendent* et celles qui sont au-dessous *montent* ; celles qui sont à la hauteur de l'horizon *restent horizontales*. »

G. PAYER.



ÉCOLES SECONDAIRES RURALES DU CANTON DE GENÈVE

Examens de juin 1918.

COMPOSITION.

Le réveil de la ferme.

DICTÉE D'ORTHOGRAPHE.

Les chauves-souris de nos pays, si actives pendant l'été, ne se montrent plus dès qu'arrivent les premiers jours de l'automne. A cette époque, les insectes et par conséquent la nourriture venant à leur manquer, quelques espèces émigrent au loin, alors que les autres cherchent dans le voisinage un endroit abrité et chaud pour y passer commodément l'hiver. Elles s'y réfugient alors par milliers. On les voit suspendues par les pieds de derrière à la voûte des cavernes, serrées les unes contre les autres et enveloppées dans leurs ailes comme dans un manteau. Plongées dans une profonde torpeur, elles peuvent rester ainsi immobiles et sans prendre de nourriture jusqu'au retour du printemps. L'endroit de la caverne que les chauves-souris choisissent de préférence pour y passer l'hiver est, le plus souvent, assez profondément situé pour que le jour n'y arrive plus et pour que la température y demeure invariable. Une fois qu'elles ont trouvé un endroit convenable, si rien ne vient les en empêcher, elles reviendront y passer les hivers suivants et se suspendront exactement aux mêmes saillies du rocher. Quand les chauves-souris se retirent dans les profondeurs de ces cavernes, elles sont obligées de se diriger dans l'obscurité la plus complète et, malgré cette nuit profonde, leur vol est toujours rapide : elles suivent tous les détours, toutes les sinuosités de la caverne, sans jamais se heurter aux roches avoisinantes.

ANALYSE LOGIQUE.

Quelles sortes de propositions renferme la phrase suivante : « Les chauves-souris, qui sont si actives pendant l'été, ne se montrent plus dès qu'arrivent les premiers jours de l'automne. »

ARITHMÉTIQUE ET COMPTABILITÉ

1^{re} année. — 1. Que coûterait le transport de 35 pièces de vin contenant chacune 228 l., à raison de fr. 12,75 les 100 kg. ? Chaque pièce, vide, pèse 27,15 kg. et la densité du vin est 0,991.

2. Une personne a placé fr. 5400 au taux de 4 % et fr. 8600 à 4 1/2 %. Elle retire ces deux sommes et les place ensemble à un taux tel qu'elle reçoit fr. 97 de plus d'intérêts annuels. Quel est ce taux ?

3. Calculez le montant de la facture suivante : 25 caisses de savon, poids brut 38 kg. chacune, tare 4 % à 70 cent. le kg. Escompte 1,5 %.

2^{me} année. — 1. On a déposé à la Caisse hypothécaire en compte disponible, fr. 900 le 15 janvier et fr. 1200 le 8 juin. Le 2 mars, on a retiré fr. 500 et le 10 septembre fr. 350. Etablissez ce compte au 31 décembre. Taux 2 1/2 %. (Année commerciale.)

2. Un marchand achète du vin à fr. 60 l'hl. et du vin à fr. 70. Il en fait un mélange qu'il revend fr. 76,80. Il gagne ainsi le 20 % sur son marché. Dans quelles proportions a-t-il fait ce mélange ?

3. Rédigez un billet de change de fr. 300 à l'ordre de M. Paul Martin, négociant à Morges, en paiement de marchandises reçues.

Librairie et Edition J. H. JEHEBER
GENÈVE — 28, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître :

O. S. MARDEN

Les Harmonies du Bien

un volume de 300 pages. Broché, fr. 5.—

Ralph-Waldo TRINE

LES FORCES SUPÉRIEURES de l'Intelligence et de l'Esprit

un volume de 264 pages Broché, fr. 7.—
Edition de luxe sur velin, numéroté Fr. 20.—

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

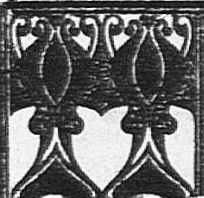
L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand
ASCENSEUR CH^{LES} MESSAZ TÉLÉPHONE

✂ **PORTTRAITS DE TOUS FORMATS**

SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS

DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS

— Reproduction d'anciennes photographies.

AGRANDISSEMENTS

MINIATURE, etc.

Ouvert tous les jours et les dimanches.

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Berne 191

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON SPÉCIALE

de

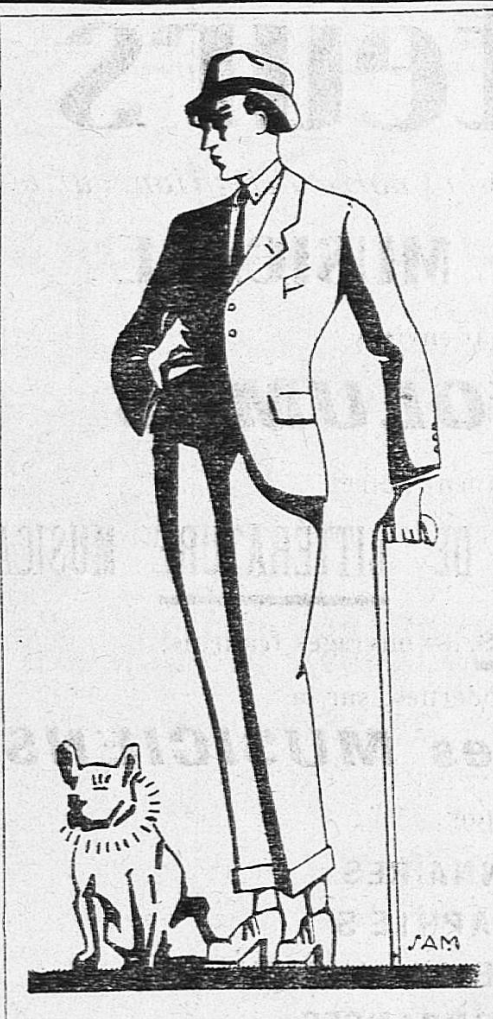
VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la
CHEMISERIE

10 % au comptant pour les instituteurs de la S. P. V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Amateurs

Nous attirons tout spécialement votre attention sur notre

LIBRAIRIE MUSICALE

renfermant environ

2500 VOLUMES

qui constituent notre

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE DE LITTÉRATURE MUSICALE

et qui renferme **TOUS** les ouvrages français,
anciens et modernes, sur la

MUSIQUE et les MUSICIENS

tels que :

DICTIONNAIRES

BIOGRAPHIES

HISTOIRES DE LA MUSIQUE

CORRESPONDANCES

ANALYSES D'ŒUVRES

ESTHÉTIQUE MUSICALE

ESSAIS ET ÉTUDES

JOURNAUX ET ÉCRITS

etc etc.

Cette BIBLIOTHÈQUE est la SEULE et UNIQUE

en ce genre

Demandez les conditions. Prix du catalogue: Fr. 1.50

FŒTISCH FRÈRES
S.A., à Lausanne

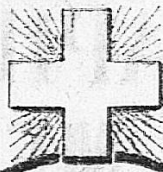
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIVRE ANNÉE — N° 44.

LAUSANNE, 16 novembre 1913



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces.

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand
ASCENSEUR CH LES MESSAZ TÉLÉPHONE

—
PORTRAITS DE TOUS FORMATS
SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS
DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS
—Reproduction d'anciennes photographies.
AGRANDISSEMENTS MINIATURE, etc.
Ouvert tous les jours et les dimanches.
Maison de confiance fondée en 1890. Médaille d'argent Berne 191

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



Institut J.-J. Rousseau

Taconnerie 5, GENÈVE

JEUX ÉDUCATIFS

d'après le Dr DEARLY et Mme MONCHAMP

pour les jeunes enfants et les élèves arriérés

publiés avec une notice explicative par Mlle A. DESCŒUERES.

Développement des Sens. Calcul. Lecture.

1^{re} série : 15 jeux, 30 fr. — 2^{me} série : 15 jeux plus difficiles, 20 fr.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 3fr. 75

Le numéro : 25 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : N° de novembre : Tout renchérit..., La Rédaction. — L'idée marche : E. Gd. — Un de nos devoirs : F. F.-N. — Notes d'actualité : Marie Lenéru : L. Péris. — De ci, de là... — Les femmes et la chose publique. I. chronique parlementaire fédérale : Marg. Gobat ; II. chronique parlementaire neuchâteloise : Emma Porret. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

Jeune professeur tessinois

cherche pension et chambre à Genève chez famille d'instituteur, d'institutrice ou de professeur. Vie de famille. Offres : Prof. A. D. chez famille Guidoux, rue Grenus 14, Genève.

On cherche

jeune

instituteur ou commerçant

pour diriger seul un grand bureau de correspondance et pour l'enseignement dans une langue étrangère, tenue de livres et droit de commerce pour l'éducation d'apprentis. Conditions : **Allemand et Français à fond**, si possible encore connaissance de la langue anglaise, de la sténographie et machine à écrire.

Adresser les offres avec curriculum vitae en indiquant l'âge, prétentions de salaire et références sous chiff. **K 8997 Y** à l'agence de publ. **Publicitas S. A., Berne.**

Jeune institutrice

avec bonnes références est demandée contre paiement des frais d'entretien par deux familles à Aigle, pour donner 5 heures de leçons par jour à 3 enfants. — Connaissance du piano désirée.

S'adresser sous lettres **H. M. R.** à la Gérance de l'Educateur.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

— 4 —

EN VENTE PARTOUT

LE ROMAN ROMAND

VOLUMES PARUS :

- | | | |
|--------|----------------------------------|---|
| N° 1. | AUGUSTE BACHELIN. | La Carrochonne. — La Marquise. |
| N° 2. | PHILIPPE MONNIER. | Nouvelles. |
| N° 3. | EDOUARD ROD . . . | Scènes de la vie suisse. |
| N° 4. | LOUIS FAVRE. . . . | Jean des Paniers. |
| N° 5. | ALFRED CERESOLE. | Le Journal de Jean-Louis. |
| N° 6. | T. COMBE | Le Mari de Jonquille. |
| N° 7. | B ^{de} DE MONTOLIEU. | Les Châteaux suisses. |
| N° 8. | D ^r CHATELAIN | Connais-ça. |
| N° 9. | MARC MONNIER . . . | Quatre histoires. |
| N° 10. | EDOUARD ROD | Nouvelles romandes. |
| N° 11. | EUGÈNE RITTER . . . | Jean-Jacques et le Pays romand. |
| N° 12. | T. COMBE | Village de Dames. |
| N° 13. | BERTHE VADIER . . . | La comtesse de Löwenstein. |
| N° 14. | OSCAR HUGUENIN. | Les aventures de Jacques Gribolet. |
| N° 15. | ADOLPHE RIBAUX . . . | Le rameau d'olivier. |
| N° 16. | VIRGILE ROSSEL . . . | Blanche Leu (Nouvelles bernoises). |
| N° 17. | PIERRE SCIOBÉRET . . | Marie la Tressense. |
| N° 18. | SAMUEL CORNUT . . . | La Trompette de Marengo. |
| N° 19. | VICTOR TISSOT | Les Cygnes du lac Noir. |
| N° 20. | EUGÈNE RAMBERT. | Le Chevrier de Praz-de-Fort. |



95 cts.

Librairie PAYOT & C^{ie} Lausanne